

## L'ÉQUILIBRAGE DES ORGANES DE CHAUFFE

L'équilibrage hydraulique dans les immeubles à chauffage collectif régule les débits pour uniformiser la température. Il limite l'écart thermique à 2°C entre les logements sous-chauffés en haut et ceux plus chauffés en bas.



### Pourquoi ?

- **Mauvaise distribution de la chaleur** et donc une **surconsommation** directement imputée sur les charges de l'immeuble.
- **Perte d'énergie** qui se répercute directement sur la facture de chauffage.
- **Gaspillage énergétique.**
- **Nuisance sonore** due à une mauvaise circulation de l'eau

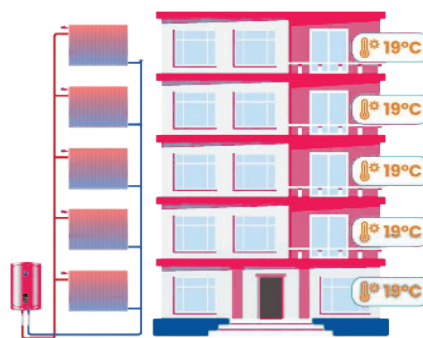
### Qu'est ce qu'il se passe ?

#### Avant la régulation



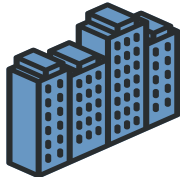
Chaleur inégale, température plus élevée aux étages inférieurs, inconfort et gaspillage d'énergie.

#### Après la régulation



Chaleur uniforme à chaque étage grâce à un réglage de débit, confort optimisé et économies d'énergie.

## Pour qui ?



Copropriétés



Bâtiments tertiaires

L'équilibrage des organes de chauffe s'adresse aux résidences collectives et aux bâtiments du secteur tertiaire dotés d'un système de chauffage collectif. Il concerne les gestionnaires de copropriétés, les propriétaires de bâtiments résidentiels et les exploitants d'installations tertiaires, visant à optimiser la répartition de la chaleur dans ces configurations centralisées.

## Les avantages

- Totalemment financé par la Prime CEE.
- Faire des économies d'énergie.
- Mise en conformité
- Geste pour la planète.

## Critères d'éligibilité

- Immeuble de plus de 2 ans dotés d'une installation collective de chauffage à eau chaude.
- Différence de température de **plus de 2°C** entre la pièce la plus chauffée et la moins chauffée.
- Les travaux doivent être menés par un professionnel labellisé RGE ayant l'agrément spécifique aux économies d'énergies.

## Le saviez-vous ?

Un bon équilibrage permet de **réduire jusqu'à 30 %** la consommation énergétique d'un moteur mécanique.

## Les étapes :



Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site [www.aef-groupe.fr](http://www.aef-groupe.fr)

1 rue Louis et Marie-Louise Baumer 69120 Vaulx-en-Velin

04 87 91 99 86 - [contact@aef-groupe.fr](mailto:contact@aef-groupe.fr) - [www.aef-groupe.fr](http://www.aef-groupe.fr)

SIRET : 493 187 454 00027 - Capital social : 18 000 € - N° TVA INTRACOM FR 34 493187454 - Code APE/NAF : 4618Z